

de pêche; en vertu de cette dernière mesure, de nouvelles zones de pêche exclusives ont été créées et les ressources en ce domaine n'auront plus à craindre un épuisement total.

Désireux de renforcer l'efficacité de l'administration de nos ressources énergétiques, vous avez modifié la loi sur l'Office national de l'énergie et adopté la loi sur la dissolution de l'Office fédéral du charbon. Afin de nous prémunir contre les risques inhérents à la mise en valeur de nos ressources énergétiques, vous avez adopté la loi sur la responsabilité nucléaire.

Non seulement vous avez fait le nécessaire pour assurer le développement harmonieux de nos ressources et la protection de notre milieu, mais vous avez aussi voté des lois qui auront pour effet de protéger et d'aider le consommateur, et d'améliorer la qualité de notre vie. Nous citerons en l'occurrence la loi sur l'étiquetage des textiles, la loi sur les dispositifs émettant des radiations et la loi sur le Conseil canadien des normes. Vous avez été saisis de propositions en faveur de l'implantation du système métrique au Canada pour que notre pays puisse examiner s'il lui est avantageux d'adopter ce nouveau mode de calcul, principe de plus en plus répandu de la normalisation des mesures internationales. D'autre part, vous avez approuvé la loi sur la sécurité des véhicules automobiles, qui contribuera à mieux assurer la sécurité de la circulation routière et à combattre la pollution de l'air dans nos villes.

Les modifications apportées au Code criminel, eu égard à la propagande haineuse, et la loi sur l'expropriation garantissent une meilleure protection des libertés fondamentales de tous les Canadiens. Par la loi sur le casier judiciaire, ainsi que par la loi modifiant la loi sur la Cour suprême, vous avez accru l'efficacité et la souplesse des dispositions relatives à la réforme des délinquants et amélioré l'administration de la justice. Par la loi sur la Commission de réforme du droit, vous avez voulu que notre législation soit analysée plus à fond et devienne plus réceptive aux besoins d'une société en évolution.

Vous avez tenu à aider les cultivateurs du Canada en votant la loi sur les paiements provisoires relatifs au grain des Prairies, ainsi que les modifications à la loi sur la vente coopérative des produits agricoles. Vous avez donné carte blanche à l'opération LIFT qui, en réduisant les frais de production et les stocks de céréales, a pu apporter une amélioration notable aux difficultés financières des agriculteurs.

Une nouvelle étape a été franchie en faveur de l'éducation de la jeunesse canadienne lorsque vous avez adopté la loi modifiant la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), ainsi que les modifications apportées à la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

Conscients comme toujours de la nécessité d'imposer des normes élevées de santé pour la population canadienne, vous avez modifié la loi sur la marine marchande du Canada (Partie V) et adopté la loi sur la quarantaine. Le Gouvernement, profondément inquiet du préjudice causé à l'individu et à la société par l'usage des drogues à des fins non médicales, a voulu examiner le rapport intérimaire de la Commission chargée d'enquêter sur ce sujet controversé.

Grâce à la loi de 1970 modifiant le droit statutaire (prestations de retraite supplémentaires), vous avez accordé des pensions plus satisfaisantes aux fonctionnaires qui se sont consacrés au service de l'État.

Conformément aux vœux du Canada sur le bon fonctionnement des Nations Unies, le Gouverne-

ment a présenté des propositions tendant à une réforme de la procédure et de l'organisation de l'Assemblée générale. Au sein de cet organisme mondial, les représentants du Canada ont assumé un rôle de premier plan dans les négociations visant à une entente internationale sur l'utilisation pacifique des fonds marins.

A la suite d'une revue générale des relations extérieures du Canada, le Gouvernement a renouvelé son activité diplomatique en divers points du globe. Une mission ministérielle a été déléguée aux Antilles et des pourparlers se sont poursuivis avec les représentants de la République populaire de Chine dans le dessein de nouer des relations diplomatiques officielles avec ce gouvernement. Conformément à sa politique linguistique qui veut assurer l'épanouissement des deux langues officielles et l'échange d'informations culturelles et techniques avec la francophonie, le Gouvernement a ratifié la convention de l'Agence de coopération culturelle et technique entre les pays francophones.

Le premier ministre a rendu visite au secrétaire général des Nations Unies, U Thant. D'autre part, le voyage du premier ministre en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Malaysia, à Singapour et au Japon y compris sa visite de l'Expo '70 à Osaka, témoigne du désir du Gouvernement d'accroître ses relations commerciales et diplomatiques avec les États du Pacifique.

Le premier ministre et ses collègues ont reçu un certain nombre de dirigeants d'autres pays, dont le président du Cameroun, le premier ministre du Royaume-Uni, le premier ministre du Honduras britannique, et les ministres des Affaires étrangères d'Israël, de la Haute Volta et de la Turquie.

Vous avez accru de seize pour cent le budget total de l'aide aux pays en voie de développement, et vous vous êtes également engagés à augmenter ce budget d'année en année. Vous avez adopté le projet de loi créant le Centre de recherche sur le développement international, chargé d'étudier et d'améliorer les méthodes d'assistance.

L'année qui s'achève a été marquée par une régression des poussées inflationnistes, résultat immédiat de la politique économique du gouvernement et du contrôle rigoureux qu'il a exercé sur ses propres dépenses. La hausse des coûts continue toutefois de compromettre l'équilibre des prix et le Gouvernement ne doit pas relâcher ses efforts s'il veut harmoniser davantage, dans l'avenir, l'accroissement des prix et l'augmentation de la productivité.

Des tendances favorables à la balance des paiements ont affermi la position du dollar canadien. Le dollar a subi cette année des poussées ascendantes plus intenses et, le 31 mai 1970, son cours était débloqué. Le gouvernement canadien a toutefois déclaré qu'il avait l'intention de réassumer ses obligations aux termes de l'entente avec le Fonds monétaire international lorsque la situation le permettrait.

Vous avez poursuivi vos efforts pour éliminer les inégalités économiques régionales et encourager l'expansion de notre économie. A cette fin, vous avez modifié la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, la loi sur les prêts aux petites entreprises, la loi sur les banques d'épargne de Québec, la loi sur les compagnies d'assurance étrangères, la loi sur les compagnies fiduciaires, la loi sur les compagnies de prêt, et, enfin, la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Vous avez pris des dispositions tendant à asseoir l'administration de nos affaires financières et commerciales sur des assises plus équitables en apportant certaines modifications à la loi sur